



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

violences faites aux femmes en situation de handicap

Question au Gouvernement n° 669

Texte de la question

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP

Mme la présidente. La parole est à Mme Albane Gaillot, pour le groupe La République en marche.

Mme Albane Gaillot. Ma question s'adresse à Mme la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées.

« J'ai toujours eu le fantasme de violer une handicapée » : alors que Julie va travailler, on lui souffle ces mots à l'oreille. Julie est malvoyante.

Aujourd'hui, en France, des femmes handicapées sont humiliées, insultées, frappées et violées. Les chiffres font froid dans le dos : quatre femmes handicapées sur cinq sont victimes de violences psychologiques, physiques ou sexuelles. Lorsque leur handicap est psychique, elles sont près de 90 % à avoir subi des violences sexuelles. Ces chiffres ne sont pas dignes du pays des droits humains. C'est pourquoi nous devons prendre conscience de cette surreprésentation des violences envers les femmes handicapées dans notre pays.

Comment une femme aveugle peut-elle éviter un coup ou décrire son agresseur ? Comment une femme en fauteuil roulant peut-elle s'enfuir ? Comment une femme atteinte de troubles psychiques peut-elle exprimer sa douleur et se faire comprendre ? Ainsi, en plus d'être victimes parce que femmes, celles-ci voient leurs possibilités de se défendre et d'agir considérablement réduite par leur handicap. Notre société doit protéger et accompagner les citoyennes et citoyens les plus vulnérables.

Je veux saluer à ce propos le travail des associations comme Femmes pour le dire, femmes pour agir, qui a ouvert un numéro d'urgence – le 01 40 47 06 06 –, première permanence d'accueil et d'accompagnement juridique, social et psychologique de femmes handicapées victimes de violences.

À cet accompagnement, il faut proposer des solutions adaptées. Nous devons construire plus de centres d'hébergement accessibles, plus de résidences sociales pour les femmes handicapées et mieux former les agents de police à recevoir les plaintes de ces femmes. Nous avons tellement à faire pour mettre fin à ce tabou, à cette omerta autour des violences sexuelles sur les femmes handicapées.

Aussi ma question est-elle simple, madame la secrétaire d'État : que proposez-vous concrètement pour mieux protéger et accompagner les femmes handicapées victimes de cette double discrimination ? Les femmes handicapées ne demandent pas plus que d'être considérées comme des citoyennes à part entière et protégées comme telles. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées.

Mme Sophie Cluzel, *secrétaire d'État chargée des personnes handicapées*. Madame la députée, vous abordez une question très importante – je sais que vous la connaissez très bien. Dans l'ensemble des violences dont les femmes sont victimes, celles qui frappent les femmes handicapées sont les plus tues, donc les plus ignorées.

Vous avez tout à fait raison : le handicap est un facteur aggravant d'exposition aux violences faites aux femmes. Oui, 70 % des femmes handicapées sont victimes de violences. Pour ces femmes, c'est la double peine : d'abord, leur handicap décuple les probabilités qu'elles soient victimes de violences ; ensuite, il réduit leurs possibilités de défense.

Difficilement surmontables pour les femmes valides, les obstacles propres au parcours des victimes de violences peuvent être infranchissables pour les femmes handicapées. Les impacts psycho-traumatiques induits par ces violences aggravent leur situation, leur isolement, leur grande souffrance. En outre, les femmes ont un risque plus grand que leur parole soit incomprise et disqualifiée par leur handicap, que leur récit paraisse incohérent, décousu, inutilisable comme élément de preuve.

Je suis bien décidée à agir, en mobilisant deux leviers : celui de la connaissance du phénomène, d'abord, car nous avons très peu de connaissances aujourd'hui. Je veux mettre en place une base de données sécurisée, partagée avec les associations locales, lesquelles font un travail remarquable en accompagnant ces femmes victimes de violences, intégrant un item handicap pour permettre au numéro 3919 de bien mieux orienter les femmes.

Le second levier est celui de la formation des professionnels médico-sociaux à la prévention des violences. Cette question est centrale pour la commission de promotion de la bientraitance et de lutte contre la maltraitance, que j'ai installée conjointement avec Agnès Buzyn le 19 février dernier.

Nous devons mieux prévenir les violences, mieux sanctionner leurs auteurs et, surtout, mieux accompagner les femmes, en parfaite cohérence avec l'action du Gouvernement. Je tiens à saluer nos amis québécois, qui se sont emparés de cette question depuis bien longtemps déjà. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes REM, MODEM et UDI-Agir.*)

M. Claude Goasguen. Très bien !

Données clés

Auteur : [Mme Albane Gaillot](#)

Circonscription : Val-de-Marne (11^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 669

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Personnes handicapées

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 mars 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [8 mars 2018](#)